



## Des documents descellés jettent de la lumière sur le complot de l'État contre Chelsea Manning

Par [Kevin Reed](#)

Mondialisation.ca, 23 mars 2019

[wsws.org](#) 22 mars 2019

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Services de renseignements](#)

Mercredi, le tribunal du District Est de Virginie a levé les scellés de plusieurs documents relatifs à la contestation juridique par Chelsea Manning de son assignation à témoigner devant un grand jury impliqué dans la fabrication de charges contre Julian Assange, l'éditeur de WikiLeaks.

Parmi les documents descellés, il y a la motion judiciaire de Manning du 1er mars qui vise à faire annuler l'assignation à comparaître au motif qu'elle viole ses droits en vertu du Premier et du Cinquième amendement de la Constitution, représente un abus de la procédure de grand jury et est le produit de la surveillance électronique illégale du gouvernement.

Parmi ces documents se trouvent la réponse du gouvernement à la motion de Manning et d'autres documents liés à la levée des scellés, ainsi que la transcription d'une audience tenue le 5 mars devant le juge de District des États-Unis, Claude Hilton, sur ces questions.

Chelsea Manning a adopté une position courageuse et fondée sur des principes contre la tentative de piéger Assange. Le juge Hilton l'a emprisonnée le 8 mars pour outrage civil parce qu'elle a refusé de témoigner devant le grand jury secret. Le juge l'a cruellement condamnée à une peine d'emprisonnement indéfinie en sachant pertinemment qu'elle avait déjà passé sept ans en prison — dont de longues périodes en isolement cellulaire — alors même qu'elle est reconnue dans le monde entier comme une courageuse lanceuse d'alerte et défenseuse de la vérité.

Les documents descellés mettent en lumière les mesures désespérées auxquelles le gouvernement américain a eu recours dans sa recherche d'un prétexte juridique pour poursuivre Julian Assange. Cela dévoile également le fait que Chelsea Manning a été la cible d'une interminable campagne d'intimidation et de conspiration en violation de ses droits démocratiques.

Dans le dépôt légal de Manning du 1er mars, «Motion omnibus qui vise à annuler la citation à comparaître devant le grand jury», il est expliqué, par exemple, que l'un des principaux objectifs de l'interrogatoire du grand jury est de prouver qu'elle a fait des déclarations «fausses ou erronées» pendant son procès en cour martiale de 2013.

Le document explique: «Étant donné le refus du procureur de divulguer à Mlle Manning des informations qui l'aideraient à évaluer les risques d'un témoignage, elle doit présumer que le grand jury est un «piège à parjure» ou pire encore, un subterfuge pour d'autres

poursuites militaires». Selon la motion, un tel piège violerait les droits que lui confère le Cinquième amendement à la Constitution contre l'auto-incrimination.

Le document développe également les fondements du refus de Manning de répondre aux questions devant le grand jury sur la base du Premier amendement à la Constitution. Les avocats de Manning écrivent: «Premièrement, il est probable que ce grand jury sera utilisé expressément pour perturber l'intégrité du processus journalistique en exposant les journalistes à une sorte de responsabilité accessoire pour les fuites attribuables à des sources journalistiques indépendantes. Ce gouvernement s'est montré publiquement hostile à la presse et il y a des raisons de croire que ce grand jury pourrait fonctionner de manière à s'ingérer profondément dans le fonctionnement d'une presse libre».

Autrement dit, l'Administration Trump a l'intention de faire de Manning et d'Assange des exemples et de menacer tout futur journaliste qui rapporterait la vérité sur les crimes de l'impérialisme américain et ses opérations militaires et de renseignement criminelles dans le monde.

La motion de Manning expose également le fait que les procureurs fédéraux utilisent le mécanisme du grand jury d'une manière totalement inconstitutionnelle. Les avocats écrivent: «De plus, il est possible que cette assignation à comparaître représente un effort de la part du FBI ou d'un autre organisme d'enquête, en collaboration avec les procureurs du gouvernement, pour obliger un jury d'accusation à entendre des témoignages qui seraient autrement inaccessibles».

En violation de ses droits légaux, le FBI a tenté sans succès d'interroger Chelsea Manning en 2010 alors qu'elle se trouvait à la prison militaire de Quantico en Virginie. Les autorités fédérales tentent maintenant d'utiliser leurs pouvoirs pour la forcer à un témoignage qu'elles n'auraient pu autrement obtenir.

Enfin et surtout, la requête de Manning visant à faire annuler l'assignation à comparaître devant le grand jury expose le fait qu'elle a fait l'objet d'une surveillance électronique illégale massive en violation de ses droits du Premier amendement.

L'équipe juridique écrit: «Il ne fait guère de doute que la police locale, les organismes fédéraux et peut-être même les militaires ont participé à la surveillance et à la communication concernant Mlle Manning, les personnes auxquelles elle est légalement associée et les activités tout à fait légales qu'elles mènent. Il y a de même lieu de croire que des acteurs non étatiques ont peut-être permis à l'État de contourner les contraintes légales en matière de surveillance électronique, en surveillant Mlle Manning puis en transmettent leurs renseignements à des acteurs étatiques».

De plus, explique le document, «... Mlle Manning a rencontré au moins une personne qui semblait l'enregistrer alors qu'elle tentait de l'entraîner dans des conversations sur des usages illégaux de la technologie, elle craint raisonnablement que cela ou quelque chose de similaire ne lui soit arrivé».

Nombreuses furent les critiques publiques après l'incarcération de Manning ; cela a sans aucun doute contribué à la décision des procureurs du gouvernement d'appuyer également la motion de Manning visant à desceller ces documents. Le «World Socialist Web Site» et l'Internationale des jeunes et des étudiants pour l'égalité sociale (IYSSE) ont organisé une série de rassemblements et de réunions pour exiger la libération immédiate de Manning.

Les articles des médias sur les documents descellés se sont concentrés exclusivement sur l'affirmation du procureur fédéral, que Manning a fait des déclarations «fausses ou erronées» à son procès en cour martiale. Que l'équipe juridique de Manning ait dévoilé cela comme étant le moyen par lequel les procureurs veulent la piéger est enterré au fond de leurs articles.

Compte tenu des antécédents bien documentés d'espionnage et de surveillance des opposants politiques par le gouvernement américain sur de nombreuses décennies, et des propres déclarations de Manning, le bilan de harcèlement, d'intimidation et d'attaques contre ses droits démocratiques doit être compris comme une menace pour l'ensemble de la classe ouvrière.

Les informations contenues dans ces documents descellés confirment que l'emprisonnement de Chelsea Manning fait partie intégrante d'une conspiration du gouvernement américain qui vise à la punir, elle, Julian Assange et WikiLeaks, pour avoir dit au monde la vérité sur les crimes de l'impérialisme américain.

Kevin Reed

Article paru d'abord en anglais, WSWS, le 22 mars 2019

La source originale de cet article est [wsws.org](http://wsws.org)

Copyright © [Kevin Reed](http://wsws.org), [wsws.org](http://wsws.org), 2019

Articles Par : [Kevin Reed](http://wsws.org)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)